DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment de stockage et Lotissement du Petit Bois de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent pour le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Bâtiment de stockage et du Lotissement du Petit Bois, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le receveur a satisfait à ses obligations,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-1_07042022-DE

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les comptes de gestion du Trésorier municipal du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement, du Bâtiment de stockage et du Lotissement du Petit Bois pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 17 (dont 2 votes par procuration) VOTES: Pour: 17 Abst: 0 Contre: 0

Date de convocation: 01/04/2022

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 avril 2022 à 20H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FALCON, Première Adjointe et, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSEMBLE	ABLE
LIBELLE	Dépenses on	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		114 337,54 €	25 731,37 €		25 731.37 €	114 337 54 €
Opérations de l'exercice	1 196 857,30 €	1 501 982,31 €	688 979,89 €	682 968,86 €	1 885 837,19 €	2 184 951 17 €
TOTAUX	1 196 857,30 €	1 616 319,85 €	714 711,26 €	682 968.86 €	1 911 568.56 €	2 299 288 71 €
Résultats de clôture		419 462,55 €	31 742,40 €			387 720 15 €
Restes à réaliser			481 827,00 €	392 174.00 €	481 827.00 €	392 174 00 €
TOTAUX CUMULES	1 196 857,30 €	1 616 319,85 €	1 196 538,26 €	1 075 142,86 €	2 393 395,56 €	2 691 462.71 €
RESULTATS DEFINITIFS		419 462,55 €	121 395,40 €			298 067.15 €

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de la commune 2021 Etaient présents : RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel (et pouvoir de CHASTANG Julien), VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte (et pouvoir de FRONTINI Cécile), MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien , ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique. Absent excusé: TONDUT David

Date de publication: 13/04/2022

Date d'expédition en Sous-Préfecture

Romuald RIVIERE Le Maire,

Pour expédition conforme,

MIRKE

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-DBU_CA2021_ASS-BF

(dont 2 votes par procuration) Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de suffrages exprimés : 17 Nombre de membres présents : 16

VOTES: Pour: 17 Abst: 0 Contre: 0

Date de convocation: 01/04/2022

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 avril 2022 à 20H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FALCON, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNI	INEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSEMBLE	ABLE
LIBELLE	Dépenses on	Recettes on	Dépenses on	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		3 047,90 €		129 289,22 €	· €	132 337,12 €
Opérations de l'exercice	53 159,52 €	57 899,08 €	39 908,66 €	54 854,98 €	93 068,18 €	112 754,06 €
TOTAUX	53 159,52 €	60 946,98 €	39 908,66 €	184 144,20 €	93 068,18 €	245 091,18 €
Résultats de clôture		7 787,46 €		144 235,54 €		152 023,00 €
Restes à réaliser			199 909,00 €	53 733,00 €	199 909,00 €	53 733,00 €
TOTAUX CUMULES	53 159,52 €	60 946,98 €	239 817,66 €	237 877,20 €	292 977,18 €	298 824,18 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 787,46 €	- 1 940,46 €			5 847,00 €

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2021

Etaient présents : RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel (et pouvoir de CHASTANG Julien), VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte (et pouvoir de FRONTINI Cécile), MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien , ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique. Absent excusé: TONDUT David

Date de publication: 13/04/2022

Date d'expédition en Sous-Préfecture

Pour expédition conforme, Romuald RIVIERE Le Maire,

1R1E

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-DBU_CA2021_BAT-BF

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
(dont 2 votes par procuration)
VOTES : Pour : 17 Abst : 0 Contre : 0

Date de convocation: 01/04/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT DE STOCKAGE

Séance du 07 avril 2022 à 20H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FALCON, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEME	NEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSEMBLE	MBLE
LIBELLE	Dépenses on	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		11 232,69 €	20 749,84 €		20 749.84 €	11 232.69 €
Opérations de l'exercice	10 410,77 €	33 899,09 €	23 579,90 €	20 749,84 €	33 990,67 €	54 648.93 €
TOTAUX	10 410,77 €	45 131,78 €	44 329,74 €	20 749,84 €	54 740,51 €	65 881.62 €
Résultats de clôture		34 721,01 €	23 579,90 €			11 141 11 €
Restes à réaliser) - - - -
TOTAUX CUMULES	10 410,77 €	45 131,78 €	44 329,74 €	20 749,84 €	54 740.51 €	65 881.62 €
RESULTATS DEFINITIFS		34 721,01 €	23 579,90 €			11 141,11€

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du bâtiment de stockage 2021

Etaient présents : RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel (et pouvoir de CHASTANG Julien), VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte (et pouvoir de FRONTINI Cécile), MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique. Absent excusé: TONDUT David

Date de publication: 13/04/2022

Date d'expédition en Sous-Préfecture

Le Maire, Romuald RIVIERE

Pour expédition conforme,

MAILE

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17

(dont 2 votes par procuration)
VOTES: Pour: 17 Abst: 0 Contre: 0
Date de convocation: 01/04/2022

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DU PETIT BOIS **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 avril 2022 à 20H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FALCON, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEME	NEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSE	ENSEMBLE
LIBELLE	Dépenses on	Recettes on	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		- -	-	71,86 €	- E	71.86 €
Opérations de l'exercice	561,28 €	561,28 €	8 927,43 €	ı	9 488,71 €	561,28 €
TOTAUX	561,28 €	561,28 €	8 927,43 €	71,86 €	9 488,71 €	633.14 €
Résultats de clôture			8 855,57 €		8 855.57 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	561,28 €	561,28 €	8 927,43 €	71,86 €	9 488.71 €	633.14 €
RESULTATS DEFINITIFS		9 -	8 855,57 €		8 855,57 €	

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du lotissement du Petit Bois 2021 Etaient présents : RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel (et pouvoir de CHASTANG Julien), VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte (et pouvoir de FRONTINI Cécile), MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien , ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique. Absent excusé: TONDUT David

Date de publication: 13/04/2022

Date d'expédition en Sous-Préfecture

Romuald RIVIERE

Pour expédition conforme,

RIE

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-DBU_CA2021_EAU-BF

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17
(dont 2 votes par procuration)
VOTES : Pour : 17 Abst : 0 Contre : 0
Date de convocation : 01/04/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Séance du 07 avril 2022 à 20H30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Christiane FALCON, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Romuald RIVIERE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	NEMENT	INVESTISSEMENT	SEMENT	ENSE	ENSEMBLE
LIBELLE	Dépenses on	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Fxcédent
Résultats reportés		14 258,71 €		142 006.01 €		156 264 72 €
Opérations de l'exercice	270 391,19 €	284 834,18 €	129 241,42 €	188 927,38 €	399 632.61 €	473 761 56 €
TOTAUX	270 391,19 €	299 092,89 €	129 241,42 €	330 933,39 €	399 632.61 €	630 026 28 €
Résultats de clôture		28 701,70 €		201 691,97 €		230 393 67 €
Restes à réaliser			178 112,00 €	93 247,00 €	178 112.00 €	93 247 00 €
TOTAUX CUMULES	270 391,19 €	299 092,89 €	307 353,42 €	424 180,39 €	577 744,61 €	723 273.28 €
RESULTATS DEFINITIFS		28 701,70 €		116 826,97 €		145 528 67 €

2° Constate que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Hors de la présence de Monsieur Romald RIVIERE, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe de l'eau 2021 Etaient présents : RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel (et pouvoir de CHASTANG Julien), VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte (et pouvoir de FRONTINI Cécile), MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien , ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique. Absent excusé: TONDUT David

Date de publication : 13/04/2022

Date d'expédition en Sous-Préfecture

Le Maire, Romuald RIVIERE

Pour expédition conforme,

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-4_07042022-DE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - BUDGET PRINCIPAL

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidentce de Monsieur Romuald RIVIERE,

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit de 121 395,40 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 419 462,55 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

	10 - 2021
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	25 731,37
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	114 337,54
Plus-values de cession des éléments d'actif	,
Virement à la section d'investissement	331 238,69
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) : EXCEDENT	305 125,01
DEFICIT	25
1 - EXCEDENT AU 31.12.2021 (A+C) :	419 462,55
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	121 395,40
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	Ĭ
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	Ì
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	121 395,40
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	298 067,15
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2021 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 07 avril 2022

Le Maire, Romuald RIVIERE

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

(dont 2 votes par procuration)

VOTES: Pour: 18 Abst.: 0 Contre: 0 Date de convocation: 01/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 13/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-5_1_07042022-DE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - ASSAINISSEMENT

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit de 1 940.46 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 4 739,56 €,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

AT LOTATION DO RESOLTAT DEAFLOTIATION DE L'EXER	CICE 2021
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	3 047,90
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A): EXCEDENT	4 739,56
DEFICIT	0,00
1 - EXCEDENT AU 31.12.2021 (A+C) :	7 787,46
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	1 940,46
* aux réserves réglementées	507 (0007 (0004338 (0004338
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	1 940,46
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	5 847,00
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
2 - DEFICIT AU 31.12.2021 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 07 avril 2022

Le Maire, Romuald RIVIERE

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 18

(dont 2 votes par procuration)

VOTES: Pour: 18 Abst.: 0 Contre: 0 Date de convocation: 01/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 13/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-5_2_07042022-DE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - Bâtiment de stockage

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 budget annexe du Bâtiment de Stockage

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidentce de Monsieur Romuald RIVIERE, Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un déficit de 23 579.90 €.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 23 488,32 €.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

THE TOTAL DE RESSELVA DE EXTENSIVE DE L'EXERC	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	20 749,84
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	11 232,69
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	24 831,32
RESULTAT DE L'EXERCICE (A) : EXCEDENT	23 488,32
DEFICIT	
1 - EXCEDENT AU 31.12.2021 (A+C) :	34 721,01
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	23 579,90
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	23 579,90
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	11 141,11
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	· ·
2 - DEFICIT AU 31.12.2021 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 07 avril 2022

Le Maire, Romuald RIVIERE

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

(dont 2 votes par procuration)

VOTES: Pour: 18 Abst.: 0 Contre: 0 Date de convocation: 01/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 13/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-5_07042022-DE

COMMUNE DE VAL D'ARCOMIE - EAU

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022 concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 budget annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidentce de Monsieur Romuald RIVIERE. Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que la section d'investissement présente, compte tenu des restes à réaliser, un excédent de 116 826,96 €,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte administratif présente :

un excédent d'exploitation de 14 442,99 €,

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	14 258,71
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (A): EXCEDENT	14 442,99
DEFICIT	0,00
1 - EXCEDENT AU 31.12.2021 (A+C) :	28 701,70
- affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(Plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
- solde disponible affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	28 701,70
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	(0)
2 - DEFICIT AU 31.12.2021 :	
* Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
* Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2022)	
Excédent disponible (voir 1- solde disponible)	
3 - Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à Val d'Arcomie, le 07 avril 2022

Le Maire, Romuald RIVIERE

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 18

(dont 2 votes par procuration)

VOTES: Pour: 18 Abst.: 0 Contre: 0 Date de convocation : 01/04/2022

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 13/04/2022

DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DO: 015-200054104-20220407-6 07042022-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Fixation des taux d'imposition 2022.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, le conseil municipal doit délibérer annuellement sur les taux des taxes directes locales.

Il rappelle les taux des taxes appliqués en 2021 et propose de maintenir ces taux.

Il précise également que la Taxe d'habitation est désormais supprimée et que le taux fixé par le Département doit figurer sur le taux applicable au Foncier bâti ajouté au taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022, comme suit :

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Reçu en préfecture le 14/04/2022

DÉPARTEMENT DU (

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-DBU_BP2022_CNE-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du Budget primitif 2022 - Budget principal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

1 765 609.15 €

Recettes:

1 765 609.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :

1 432 968.53 €

Recettes:

1 432 968.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022 – budget principal tel que présenté ci-dessus.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE ID: 015-200054104-20220407-DBU_BP2022_EAU-BF
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du Budget primitif 2022 – Budget annexe de l'Eau.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget annexe de l'Eau qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

300 405.63 €

Recettes:

300 405.63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :

390 842.59 €

Recettes:

390 842.59 €

Après en ayoir délibéré, le Conseil Municipal:

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022 – budget annexe de l'Eau tel que présenté ci-dessus.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Reçu en préfecture le 14/04/2022

DÉPARTEMENT LAffiché le NTAL

ID: 015-200054104-20220407-DBU_BP2022_ASS-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du Budget primitif 2022 - Budget annexe de l'Assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget annexe de l'Assainissement qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

53 351.52 €

Recettes:

53 351.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :

234 501.46 €

Recettes:

234 501.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022 - budget annexe de l'Assainissement tel que présenté ci-dessus.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE **RIVIERE** Romuald



Reçu en préfecture le 14/04/2022

DÉPARTEMENT

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-DBU_BP2022_BAT-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du Budget primitif 2022 – Budget annexe du Bâtiment de stockage.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget annexe du Bâtiment de stockage qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

56 432.77 €

Recettes:

56 432.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :

53 579.90 €

Recettes:

53 579.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022 – budget annexe du Bâtiment de stockage tel que présenté ci-dessus.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Recu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

. ID : 015-200054104-20220407-DBU_BP2022_LOT-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARCOMIE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

DÉPARTEMENT DU CANTA

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Approbation du Budget primitif 2022 – Budget annexe du Lotissement « du Petit Bois ».

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du budget annexe du Lotissement « du Petit Bois » qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses :

18 068.24 €

Recettes:

18 068.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses :

17 783.00 €

Recettes:

17 783.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022 – budget annexe du Lotissement « du Petit Bois » tel que présenté ci-dessus.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald





GILLES MOREL SARL

Vente et Entretien matériels Travaux Pul

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-12_07042022-DE

Manutention

15 rue Julien CHAMPCLOS 63370 LEMPDES Tél.: 04.73.84.23.58 - Fax: 04.73.84.23.78

E-mail:gimorel@gilles-morel.com/Web:www.gilles-morel.com Siret:438.217.184.000.45-Code APE:3312Z-RCS:Clermont-Fd NII:FR88438217184SARL AU CAPITAL DE 240000 Euros



Date: 28/03/2022 MAIRIE VAL D'ARCOMIE

Le Bourg de Loubaresse

Client:9643 / Compte:0000060 Vendeur: GILLES MOREL Préparateur : Gilles MOREL

TOTAL HT

15320 VAL D ARCOMIE

France

DEVIS N°2010002379

Les prix sont édités en Euros

TTC

TVA

				Les prix so	nt édité	s en Euros.
Référence Désignation	Qté	Prix HT		Montant	Fa/Tva	
Devis n° 2010002379 du 28/03/2022	-					
HMK102B ALPHA TRACTO PELLE HIDROMEK HMK102B	1,00	81915,00		81 915,00	10 1	
ALPHA						
					ļ	
balancier extensible						
anti tangage MSS (motion stabilizing systeme)						
siege pneumatique						
protection caoutchouc pour les patins						
clapets de securité retro fléche balancier et stabilisateurs						
attache rapide mécanique						
godet 300 mm						
godet 500 mm						
godet 800 mm						
curage 1500 mm						
contrôle joysticks pour la pelle						
pompe a débit variable PRIX DEPART LEMPDES					I	
PRIX DEPART LEMPDES						
DATE DE LIVRAISON PREVUE A CE JOUR MI JUILLET					l	
DATE DE ENTRAISONT REVOLACE 300R IVII 30ILLET						
VALIDITE DE L'OFFRE : 3 SEMAINES						
***POUR TOUTE COMMANDE RRIERE DE RETOURNER L			\(\alpha\)	ETE 011 A DEEA		
***POUR TOUTE COMMANDE PRIERE DE RETOURNER U DOCUMENT SIGNE.	IN BON DE C	OMMANDE DE	VOTRE SOCI	ETE OU A DEFA	UILE	
"Je déclare avoir pris connaissance de vos conditions généra	ales de vente	et les avoir acce	eptées sans rés	serve"		
VOTRE NOM, SIGNATURE ET LA MENTION "BON POUR	ACCORD" ET	LE CACHET D	È VOTRE SO	CIETE S.V.P***		

81 915,00	81 915,00	1	20,00	16 383,00	98 298,00
			Total TT	C en Euro	98 298,00
				_	
		Ne	t à Paye	r en Euro	98 298,00

Base TVA T

Taux

DÉPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

U REGISTRE Affiché le ELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPA

DU CONSEIL MUNICIPA ID : 015-200054104-20220407-12 07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Acquisition d'un tractopelle – Demande de subvention 2022 au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité du projet d'acquisition d'un tractopelle afin d'équiper les services techniques d'un matériel adapté aux travaux d'entretien de la voirie, des chemins ruraux et de réalisation de raccordement aux réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Suivant devis, le montant d'acquisition s'élève à 81 915 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental pour une demande de **subvention Fonds Cantal Solidaire 2022-2024** à hauteur de 50% ; cette acquisition ne pouvant bénéficiée d'aucun autre financement.
 - **DECIDE** du plan de financement suivant :

Subvention FCS 2022-2024 : 40 957.50 € **Fonds propres** : 40 957.50 €

Cet achat est prévu au cours du 1^{er} semestre 2022.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Reçu en préfecture le 08/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

Affiché le ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPA ID: 015-200054104-20220407-13_07042022-DE

Séance du 7 AVRII, 2022

Conseillers en exercice : 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Demande d'intention de subvention Fonds Cantal Solidaire 2022-2024.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une programmation de travaux sur le territoire de la commune nouvelle de Val d'Arcomie en tant que demande d'intention de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de programmer les travaux suivants :
- 2022: Acquisition d'un tractopelle 81 915 € HT
- 2023 : Rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable suite au résultat du Schéma directeur de l'Eau 120 000 € HT
- 2024 : Programme de rénovation des chemins communaux avec la mise en œuvre à usage multiple (agricole, randonnées pédestre, équestre, VTT, etc...) 95 000 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette programmation de travaux.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE RIVIERE Romuald



Recu en préfecture le 08/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE Affiché le ELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPA ID: 015-200054104-20220407-14_07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice : 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: PROJET de Création d'un Espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse - Demande de subvention DETR 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Création d'un espace en faveur des jeunes et adolescents à Loubaresse afin d'offrir un lieu de vie, de rencontre et de convivialité pour la jeunesse, plus accessible à tous.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2022 une demande de subvention à hauteur de 40% du montant des travaux

Suivant estimation prévisionnelle, le montant HT des travaux s'élève à :

Travaux	135 000.00 €
Ingénierie	16 270.00 €
Total	152 270.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- SOLLICITE auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2022 une demande de subvention à hauteur de 40%
- **DECIDE** du plan de financement suivant :

DETR 2022

60 908.00 €

Fonds propres

91 362.00 €

Les travaux sont prévus en Septembre 2022 et d'une durée de 10 mois.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publiée le 08/04/2022 qu'il n'a pas été présenté d'observations et que la convocation avait été faite le 01/04/2022 Le présent extrait a été transmis à Madame le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR, le

LE MAIRI RIVIERE Romuald

Reçu en préfecture le 08/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE Affiché le ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPA | ID | 015-200054104-20220407-15_07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: MARCHE de fournitures et installation de dispositifs de télésurveillance, de sectorisation et de comptage sur les réseaux d'eau potable Avis d'appel à la concurrence - Procédure adaptée. Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de VAL D'ARCOMIE a souhaité engager une consultation des entreprises pour l'affaire citée en objet.

Pour ce faire, la commune a lancé une consultation des entreprises

La consultation des entreprises s'est déroulée du 17/02/2022 au 11/03/2022 à 17h00. Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « achatpublic.com » (procédure adaptée).

Monsieur le Maire, en qualité de maître d'ouvrage, indique que 2 offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative par Cantal Ingénierie et Territoires, missionner en maîtrise d'œuvre, selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation.

Il ressort que ces offres sont recevables et le montant prévisionnel est de 58 515 € HT.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et à délibérer.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et des propositions des deux entreprises,

Au vu de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 05/04/2022 qui choisit de retenir l'offre de l'Entreprise VEOLIA EAU.

Monsieur le Maire propose :

- de retenir l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU 256 chemin du Viger 30100 ALES pour un montant de 56 728.93 € HT
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.
- de signer le marché ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU 256 chemin du Viger 30100 ALES pour un montant de 56 728.93 € HT
- D' AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.
- D'ADOPTER le plan prévisionnel de l'opération,

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-15_07042022-DE

 D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la commune.

 DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour la signature des documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier, aux demandes de subventions, et au règlement de tous les frais s'y rapportant.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-16_07042022-DE

	(à déposer avant l	COUPON-R e 1er Avril 2022	EPONSE en Mairie ou mairies-anne	exes)
Je soussigné n^ P	LACNES ROMA	demeurant	à Claurieres d'autre	1 400000000000
fixe mon offre pour	la vente d'herbe de	s parcelles		
LOT 1 Loubaresse:	à la somme de .2.9	? \$	**************	
LOT 2 Saint-Just :	à la somme de	9 6 2 9 8 9 0 4 8 8 9 9 6 2 8 0 8 0 B 5 6 9 0 0	0001000000000	
à LOUB ARESSE	, le 7 avril	2022	signature Slan	
·		·		
			DANCE	100 BOOO 00000 BALLEY OF THE PROPERTY OF THE P
	(à déposer avant le	COUPON-RE 1er Avril 2022	en Mairie ou mairies-annex	tes)
Je soussignéBMM	llue Nicola	\$demeurant à	St- Fust	,433160000
fixe mon offre pour	la vente d'herbe des	parcelles		
LOT 1 Loubaresse :	à la somme de		*********	
LOT 2 Saint-Just :	à la somme de3	05€	•••••••	
à	, le 30/03	2022	signature	

Reçu en préfecture le 08/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE Affiché le ELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPA ID: 015-200054104-20220407-16_07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Vente d'herbe des Lots de Loubaresse et Saint-Just.

Dans le cadre de la vente de l'herbe des

- LOT 1 des réserves foncières de Loubaresse (soit environ 8 ha 63 a 86 ca)
- LOT 2 des parcelles communales de Saint-Just (soit 6 ha 21 a 00 ca),

le Conseil Municipal a souhaité transmettre un courrier à chaque agriculteur ayant son siège d'exploitation sur la Commune de Val d'Arcomie lui indiquant la possibilité de déposer une offre de prix pour chacun des Lots 1 et 2 en Mairie ou annexes de mairie avant le 1er Avril 2022 à 12 heures.

Monsieur le Maire présente les offres reçues, à savoir:

- LOT 1: 1 offre reçue PLAGNES Romain 200 €
- LOT 2: 1 offre reçue BAUMELLE Nicolas 305 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'offre concernant le
 - LOT 1 de M. PLAGNES Romain à Clavières d'Outre pour un montant de 200 €
 - LOT 2 de M. B AUMELLE Nicolas au Bourg de St-Just pour un montant de 305€

le règlement sera versé entre les mains du Receveur municipal.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme

LE MAIRE RIVIERE Romuald

DÉPARTEMENT DU

Envoyé en préfecture le 08/04/2022 Recu en préfecture le 08/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE Affiché le

DU CONSEIL MUNICIPAL ID: 015-200054104-20220407-17_07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents: MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: MOTION EN FAVEUR DE LA DESSERTE DEPUIS LA GARE DE SAINT-FLOUR VERS PARIS VIA CLERMONT FERRAND

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté sollicitait l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance présenté par l'Etat.

Cette mobilisation des élus communautaires relayée par celle des élus municipaux tend notamment à conserver la circulation des trains tant de personnes que de marchandises, afin de développer l'attractivité de notre territoire.

Or, après avoir, le 5 octobre 2020, présenté la déclinaison régionale du plan de relance avec 130 millions d'euros prévus pour les petites lignes de voyageurs, Jean CASTEX, Premier Ministre, a annoncé, le 30 octobre 2021, le retour du train de nuit dans le Cantal avec la mise en place d'une liaison Paris-Aurillac dès 2024.

Si le Conseil municipal de VAL D'ARCOMIE se réjouit du contenu de ce courrier du 14 janvier 2022 pour la préfecture cantalienne, il ne peut que déplorer que la desserte depuis la gare de Saint-Flour ne soit pas assurée et que les habitants de l'Est Cantal soient encore une fois les grands oubliés de cette mesure gouvernementale.

Au-delà de l'absence de train de nuit reliant directement Saint-Flour à la capitale parisienne, force est de s'interroger sur les difficultés rencontrées par tous les voyageurs souhaitant se rendre à Paris.

Depuis le 20 décembre, la liaison aérienne Aulnat – Paris Orly est suspendue et sa reprise est attendue pour tous les acteurs économiques du territoire auvergnat.

Les trains reliant Paris Bercy à la gare de Clermont Ferrand sont connus pour leurs retards répétés. Un collectif d'usagers a d'ailleurs lancé une pétition pour une amélioration rapide de la ligne Intercités et des conditions de transport.

Aussi, la liaison de jour entre Paris et Clermont Ferrand puis en direction de Béziers doit être au cœur des discussions, pour qu'à terme, un train de nuit reliant Béziers à Paris via Saint-Flour puis Clermont Ferrand soit réactivé.

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le

ID: 015-200054104-20220407-17_07042022-DE

Le Conseil municipal de VAL D'ARCOMIE en appelle à des mesures fortes qui permettent de maintenir et développer l'offre de mobilités multimodales entre Saint-Flour et Paris, que ce soit de jour comme de nuit, en s'appuyant sur la dorsale de la ligne ferroviaire de l'Aubrac.

Au vu de ces éléments,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

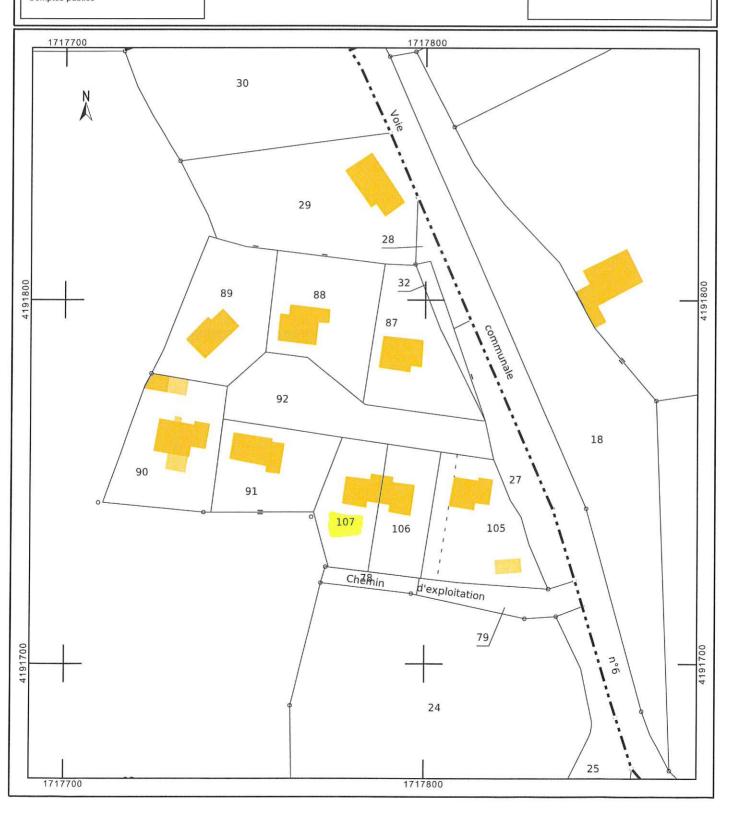
- **LE DEMANDER** à l'Etat de porter ses efforts sur la liaison ferroviaire entre Paris et Béziers via Clermont Ferrand et Saint-Flour, de jour comme de nuit,
- **‡DE DEMANDER à l'Etat d'inscrire le train de nuit Saint-Flour/ Paris** via Clermont Ferrand dans le cadre de la nouvelle convention des trains d'équilibre du territoire ;
- **D'AFFIRMER** que l'absence de desserte de l'Est Cantal par le train de nuit, vient encore une fois compromettre les efforts des politiques d'attractivité développées par Saint-Flour Communauté pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et d'entreprises ;
- **DE REAFFIRMER le besoin de modernisation complète de la ligne** de l'Aubrac pour assurer sa pérennité à long terme, et inscrire durablement le territoire dans le développement de mobilités décarbonées vers et depuis Paris.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald



Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Reçu en préfecture le 19/04/2022 DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIC Affiché lee plan visualisé sur cet extrait est géré Département : CANTAL ID: 015-200054104-20220407-18_07042022-DE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 3 Place des Carmes 15012 15012 AURILLAC CEDEX Commune : VAL D'ARCOMIE tél. 04 71 43 44 84 -fax 04 71 43 44 77 cdif.aurillac@dgfip.finances.gouv.fr Section: ZN Feuille: 000 ZN 01 Échelle d'origine : 1/2000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 19/04/2022 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



		-	-	The state of the s	THE REAL PROPERTY AND PERSONS ASSESSMENT OF THE PERSONS ASSESSMENT OF		-	The state of the s	AND DESCRIPTION OF PERSONS ASSESSMENT OF PER	The Party of the P	THE REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PERSONS ASSESSED.	CONTRACTOR DESCRIPTION OF THE PERSONS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAME							A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
ANNEE DE MAJ 2021	DEP DIR	15.0	COM	DEP DIR 15 0 COM 108 VAL D'ARCOMIE	(-)				TRES	035			RELEVE DE PROPRIETE	OPRIETE				NUMERO COMMUNAL		+00043
preneur à construction 1 AV GEORGES POMPIDOU		15000 AU	15000 AURILLAC	PBB4X4	SA INTE	ERREG	ONALE	POLYGON	SA INTERREGIONALE POLYGONE SA D HLM							Charles Charles and Charles		and the same of th		
Bailleur à construction				PBBCJL	COMCC	UMMIC	WE DE LO	COM COMMUNE DE LOUBARESSE	H											
MAIRIE LE BOURG LOUBARESSE	BARESSE		5320 VAL	15320 VAL D'ARCOMIE																
			and the second second second					PRO	PROPRIETES BATIES	LIES					ACCUPATION AND ACCUPA	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN				
DI	DESIGNATION DES PROPRIETES	ION DES	S PROPR	UETES		IDI	IDENTIFICATION	TION DU	DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL	I DO NO	OCAL				
AN SEC PLAN PART VOIRIE	E		ADRESSE	ESSE	CODE BA	AT EN	BAT ENT NIV PORTE	N° PORTE	N°INVAR	S M TAR EVAL	EVAL A	L AF NAT CAT	RC COM IMPOSABLE	COLLE	AT A	IN AI	COLL EXO RET DEB RC EXO	ON EXC	EXO OM COEF	EF TEOM
90 ZN 107 602	6028 CLAVIERES D OUTRE	ERESD	OUTRE		B038	С	00 10	10010 00	0103479 Z 108A	108A		H MA 6		192					Ь	192
E MOO SIGN SOUNI ASI	and 17		R EXO	VO OX		Illustration between the state of the state	0	0 EUR		HEAT COLUMN		R EXO	0			0 EUR	R			
KEV IMPOSABLE COM /01 EUK	OI EUK	٥	RIMP	ſP			192	761 EUR				DEP R IMP	d			0 EUR	~			
							The Party of the P	-		A	The same of the sa	The state of the s	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.	THE RESIDENCE AND PERSONS ASSESSMENT	-	-				

	LIVRE	Feuillet				or to the same
	E	TC				OEUR
		% EXO		Continue birth		
		CTION				
		FRAG T RC				F.1
		AT AN KO RE				MAJ TC
		DLL EX				_
		AL CC	0			
	ION	GR/SS CL NAT CULT CONTENANCE REVENU CADASTRAL COLL EXO RET RC EXO TC		0 EUR		0 EUR
	EVALUATION	CONTENANCE HA A CA	4 88			•
		NAT CULT		R EXO	D	R IMP
ES		CL		Company of the Compan	TAXE AD	
PROPRIETES NON BATIES		GR/SS GR	S		T	
TES NO		SUF		And the second s		
ROPRIE		TAR	1 108A	THE PARTY AND PERSONS ASSESSED.		
- A		FP/D	3			
		N° PARC PRIN	B042 0093	0 EUR		O EUR
		CODE PARC FP/DP TRIVOLI PRIM	B04	0		0
	PRIETES	2		R EXO	COM	R IMP
		ADRESSE	STOREGO CONTRACTOR		0 EUR	
	ES PRO	A			0 1	
	DESIGNATION DES PROPRIETES		IRE		BLE	
	ESIGN		DANSAIRE		REV IMPOSABLE	
	1	N° /OIRIE	Control of the last		REV IN	
		No.	107		_	8
		AN SECTION PLAN VOIRIE	ZN		HAACA	4 88
		AN	06			CONT

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ID: 015-200054104-20220407-18_07042022-DE

Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le

file:///C:/Users/Mairie%20de%20Loubaresse/AppData/Local/Temp/VueRP1.html

DÉPARTEMENT D

Envoyé en préfecture le 19/04/2022 Reçu en préfecture le 19/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAI

Affiché le LIBERATIONS ID : 015-200054104-20220407-18_07042022-DE

Séance du 7 AVRIL 2022

Conseillers en exercice: 19 Présents: 16 Absents: 1 Pouvoirs: 2 Votants: 18

L'an deux mille vingt deux et le 7 Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAL D'ARCOMIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Val d'Arcomie, sous la présidence de Monsieur Romuald RIVIERE, Maire de VAL d'ARCOMIE.

Etaient présents : MM RIVIERE Romuald (Maire), FALCON Christiane, BAUMELLE Christophe, ARCHER Jean-Sébastien, HUGON Hervé, THOMAS Vincent (Adjoints), MAGNE Samuel, VIGIER Arnaud, PASCAL Brigitte, MOULIADE Gérard, CHASTANG Jean-Claude, TROULIER Stéphane, DELMAS Sébastien, ROUSSEL Robert, MALLET Joëlle et DELMAS Véronique.

Absent excusé: Monsieur David TONDUT

Pouvoirs: CHASTANG Julien donne pouvoir à MAGNE Samuel

ROGER-FRONTINI Cécile donne pouvoir à PASCAL Brigitte

Madame FALCON Christiane a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET: Vente d'un terrain communal ZN 107 au lotissement de Clavières d'Outre à M. Jordan PARRA et Mme Tracy BESSE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande de Monsieur Jordan PARRA et de Madame Tracy BESSE auprès de POLYGONE SA afin d'acquérir le logement HLM qu'ils occupent ainsi que le terrain sur lequel se situe le pavillon.

Ainsi, la parcelle à acquérir par Monsieur Jordan PARRA et Madame Tracy BESSE est la parcelle ZN n°107 d'une surface de 488 m2 (plan et relevé de propriété ci-joints)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de l'accord de principe pour cette vente moyennant le prix de **15 Euros** le m2 ; les frais de notaire restant à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou actes authentiques à intervenir.

POUR: 18 voix

Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme LE MAIRE RIVIERE Romuald

